

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 07 le 07 octobre à 20 heures 00
votants : 09 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 02/10/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, CLAVEROL Stéphanie, QUERUEL Grégory

Absent et excusé : DAVANT William

Représenté : DUCOS Lucie représentée par QUERUEL Guillaume, VEYRAC Séverine représentée par DUCOS Edilia

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Rémi

Objet de la délibération : Annule et remplace DEL2025 18 / Travaux de voirie : mise en sécurité du chemin de Notre Dame de Grâce : DEL2025_22

Rapporteur : PONS-GRÈS Stéfan, 1^{er} Adjoint au Maire.

Après de multiples épisodes pluvieux et au regard du passage de poids lourds sur certains secteurs de la commune, il a été notamment constaté une forte dégradation d'une partie du chemin de Notre Dame de Grâce.

Dans le cadre du marché de travaux de voirie communautaire avec l'Agglomération Gaillac Graulhet (cf. adhésion au groupement de commandes par délibération en date du 02 octobre 2024), la commune de Mézens s'est rapprochée des services de la CAGG afin d'évaluer les travaux à réaliser sur le secteur concerné.

Le devis présenté par la CAGG via la plateforme Agglo Tech s'élève à 34 677.18€ TTC de travaux (scarification de chaussée, enduit tricouche sur une superficie de plus de 2 000m²). Déduction faite du FCTVA par la CAGG (16,404%), les travaux s'élèvent in fine à 28 988,74€.

Par ailleurs, la commune de Mézens a constitué une enveloppe voirie à hauteur de 29 274,99€ dans le cadre des différents exercices d'attribution de compensation voirie auprès de la CAGG. Il est proposé d'utiliser l'ensemble de cette enveloppe étant entendu que le secteur est localisé sur une section intercommunale de la commune (hors agglomération).

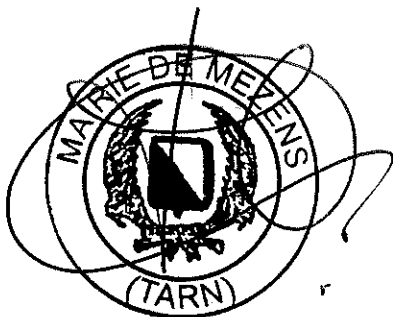
Il est proposé au Conseil Municipal de valider le devis présenté et d'autoriser M Le Maire à donner un avis positif à la proposition de travaux de la CAGG.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par la CAGG et autorise Monsieur le Maire à donner un avis positif à la proposition de travaux de la CAGG.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)

Rémi ROUSSEAU
Le Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Rémi Rousseau, the Secretary of the session.